



Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL/ TENUES
DEVANT PUBLIC**

La présente est pour porter à l'attention des citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et des personnes intéressées qu'à compter du 5 août 2021 les séances ordinaires et spéciales seront tenues devant public à la salle municipale située dans le Centre communautaire, du 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles, **sous réserve** des places disponibles pour le public (**18 places maximums** aux fins de respecter les règles de distanciation et mesures sanitaires actuellement applicables) et **sous réserve** que les autorités publiques autorisent l'accessibilité du public aux séances du Conseil municipal.

Noter que lesdites séances seront enregistrées et mises sur le site Web de la municipalité dans les jours qui suivront.

Jusqu'à avis contraire, ces dispositions demeureront applicables.

DONNE À Notre-Dame-des-Neiges, ce 5^e jour d'août 2021.

Danielle Ouellet

Adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Référence : SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL / TENUES DEVANT PUBLIC

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 5 août 2021 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal (dans la vitre de l'entrée) ;
- Sur le site Web de la municipalité *<https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/services-municipaux/avis-publics/>.

Entre 9h00 et 18h00

En foi de quoi, ce certificat est donné ce 5^e jour d'août 2021.

Danielle Ouellet

Adjointe au directeur général et greffière